

Date de convocation
31/01/2023

COMMUNE DE SARRY

Date d'affichage
31/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers : 19
L'an deux mil vingt trois, le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

Présents : 17
Votants : 18

Etaient présents : M. Hervé MAILLET, Mme Sylvie REGNIER, Mme Armelle MONTEL MARQUIS, Mme Sandrine ADNOT, Mme Jeannine ANDRE, M. François DOMMANGE, M. André LEBLANC, M. Bertrand FLORES, M. Jim MORARD, M. Laurent TAPIN, Mme Claude BERTHON, M. Bruno BREMONT, Mme Valérie LAMPSON, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Claudine MAURY, Mme GUERSILLON, Mme Sylvie LORNE,

N° 2023_02_01

Excusé : M. Steeve DANDELLOT

OBJET :
Mise à jour du
tableau du Conseil
Municipal suite à
démission

Absent : m; Antoine LEPAULMIER

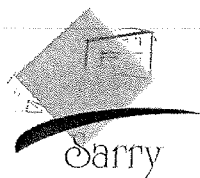
Pouvoir : M. DANDELLOT à M. LEBLANC

Secrétaire de séance : M. Jérémy MAUUARIN

Pour : 18
Contre : -
Abstention : -

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par courrier du 6 Janvier 2023, Monsieur le Préfet a accepté la démission de Monsieur André LEBLANC de ses fonctions de 4ème Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité ; LE CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE de la décision de M. le Préfet concernant la démission de M. LEBLANC,
PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal joint en annexe.



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MARNE

Arrondissement de CHALONS EN CHAMPAGNE
Canton de MARSON

COMMUNE DE SARRY

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction		Qualité	NOM	Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection	Suffrages obtenus
	Maire	M.	MAILLET	Hervé	18/07/1964	15/03/2020	471
1er	Adjoint	Mme	REGNIER	Sylvie	28/02/1959	15/03/2020	471
2ème	Adjoint	M.	DOMMANGE	François	05/05/1964	15/03/2020	471
3ème	Adjoint	Mme	MONTEL MARQUIS	Armelle	28/10/1958	15/03/2020	471
1er	C	M.	ANDRE	Jeannine	25/06/1949	15/03/2020	471
2ème	C	M	LEBLANC	André	12/07/1955	15/03/2020	471
3ème	C	Mme	BERTHON	Claude	08/09/1958	15/03/2020	471
4ème	C	M.	FLORES	Bertrand	13/04/1966	15/03/2020	471
5ème	C	M.	MORARD	Jim	21/12/1971	25/05/2022	Suite démission Eric WENNER
6ème	C	Mme	LORNE (MATHIEU)	Sylvie	19/10/1968	15/03/2020	471
7ème	C	Mme	GUERSILLON	Céline	16/05/1969	15/03/2020	471
8ème	C	M.	TAPIN	Laurent	16/11/1969	15/03/2020	471
9ème	C	Mme	LAMPSON	Valérie	11/01/1971	15/03/2020	471
10ème	C	M.	MAUUARIN	Jérémy	16/12/1975	15/03/2020	471
11ème	C	M.	DANDELOT	Steeve	11/04/1982	15/03/2020	471
12ème	C	M.	BREMONT	Bruno	08/10/1960	15/03/2020	420
13ème	C	Mme.	ADNOT	Sandrine	06/07/1966	15/03/2020	420
14ème	C	Mme	MAURY	Claudine	01/07/1958	16/05/2022	Suite démission Marina HUBERT
15ème	C	M.	LEPAULMIER	Antoine	12/04/2000	15/03/2020	420

Certifié exact, par le Maire soussigné,

A SARRY, le 06/02/2023

Hervé MAILLET

Date de convocation
31/01/2023

Par courrier du 29/11/2022, M. LEBLANC, a indiqué vouloir démissionner de la présidence des Commissions suivantes :

Date d'affichage
31/01/2023

- Commission voiries et réseaux
- Commission bâtiment

Nombre de conseillers :
19

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et émet un avis favorable à l'unanimité quant à la liste des Commissions ci-dessous :

Présents : 17

Votants : 18

N° 2023_02_02

FINANCES :

Responsable : François DOMMANGE
Bertrand FLORES, Laurent TAPIN, Céline GUERSILLON, Sylvie REGNIER, Bruno BREMONT.

OBJET :

Remplacement de
M. LEBLANC au
sein des
Commissions
voiries/réseaux et
bâtiments

PERSONNEL COMMUNAL :

Responsable : Hervé MAILLET
Jim MORARD, Claude BERTHON, André LEBLANC, Armelle MONTEL MARQUIS.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

Responsable : François DOMMANGE
Sylvie MATHIEU, Steeve DANDELLOT, Valérie LAMPSON, André LEBLANC, Jeannine ANDRE, Sandrine ADNOT. Antoine LEPAULMIER.

Pour : 18

Contre : -

Abstention : -

AFFAIRES SOCIALES :

Responsable : Jeannine ANDRE
Sylvie MATHIEU, Valérie LAMPSON, Claude BERTHON, Armelle MONTEL MARQUIS, Céline GUERSILLON, Claudine MAURY, Sandrine ADNOT.

BATIMENTS :

Responsable : Hervé MAILLET
Céline GUERSILLON, Bertrand FLORES, Claude BERTHON, Jim MORARD, Bruno BREMONT

SPORT, CULTURE, LOISIRS

Responsables : Sylvie REGNIER
Steeve DANDELLOT, Valérie LAMPSON, Jeannine ANDRE, Jérémy MAUUARIN, Antoine LEPAULMIER.

INFORMATION,

Responsable : Sylvie REGNIER
Jérémy MAUUARIN, François DOMMANGE, Jeannine ANDRE, Laurent TAPIN.

COMMUNICATION NUMERIQUE:

Responsable : Laurent TAPIN
Jérémy MAUUARIN.

SCOLAIRE :

Responsable : Armelle MONTEL MARQUIS

Jim MORARD, Céline GUERSILLON, Steeve DANDELLOT, Jérémy MAUWARIN,
Claudine MAURY.

URBANISME - FONCIER

Responsable : Sylvie REGNIER

Jim MORARD , Claude BERTHON, Armelle MONTEL MARQUIS, Céline GUERSILLON,
François DOMMANGE, Antoine LEPAULMIER.

VOIRIE ET RESEAUX :

Responsable : Hervé MAILLET

Bertrand FLORES, Hervé MAILLET, François DOMMANGE,

Date de convocation

31/01/2023

Par délibération, du 25 Mai 2020, le Conseil Municipal de la Commune de Sarry installé, a
fixé à 4, le nombre d'adjoints.

Date d'affichage

31/01/2023

Suite à la démission de M. LEBLANC le poste est à ce jour vacant.

Nombre de conseillers :

19

Conformément aux dispositions des L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, le Conseil
Municipal peut décider le maintien de ce nombre. Après en avoir délibéré, et à
l'unanimité, le Conseil Municipal entérine cette proposition.

Présents : 17

Votants : 18

N° 2023_02_03

OBJET :

Maintien du
nombre d'adjoints

Pour : 18

Contre : -

Abstention : -

Date de convocation
31/01/2023

Par délibération 2022-12-2 du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal a validé les propositions tarifaires proposées pour l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que pour les concessions de cimetière et du columbarium.

Date d'affichage
31/01/2023

Nombre de conseillers :
19

A cette liste, il convient de rajouter une tarification pour la location de la salle des fêtes pour les associations extérieures et de porter le montant à 400 € (pour une journée) auquel sera ajoutée la tarification pour le chauffage.

Présents : 17

Votants : 18

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un favorable à l'unanimité

N° 2023_02_04

OBJET :
Tarifications
diverses dans les
bâtiments
communaux

Pour : 18

Contre : -

Abstention : -

SALLE DES FÊTES / SALLE DU COLOMBIER

Tarifs applicables au 1^{er} mars 2023

SALLES		
SALLE DES FÊTES		
<p>Un acompte de 300 € sera versé par le locataire à la réservation et non restitué en cas d'annulation 1 mois précédant la location (sauf cas de force majeur défini dans le règlement de location) + attestation responsabilité civile</p> <p>Une caution de 1000 € sera demandée et restituée à l'issue de l'état des lieux de sorties</p>		
NON SARRYSIENS		
Location pour une journée ou une soirée (forfait ménage compris - du lundi au jeudi)	600 €	
Location pour un week-end (du vendredi 14h00 au lundi 08H00)	800 €	
Chauffage pour une journée ou une soirée	160 € de Novembre à fin Mars	80 € pour les mois Avril, Mai, Septembre, octobre -en cas de besoin
Chauffage pour un week-end	250 € de Novembre à fin Mars	120 € pour les mois Avril, Mai, Septembre, Octobre- en cas de besoin
Loges	50 €	
SARRYSIENS		
Location pour une journée du lundi au jeudi (manifestation familiale) (forfait ménage compris)	300 €	
Location pour un week-end du vendredi 14H00 au lundi 08H00 (manifestation familiale) (forfait ménage compris)	450 €	
Chauffage pour une journée ou une soirée	160 € de Novembre à fin Mars	80 € pour les mois Avril, Mai, Septembre, octobre en cas de besoin
Chauffage pour un week-end	250 € de Novembre à fin Mars	120 € pour les mois Avril, Mai, Septembre, octobre en cas de besoin
Location vaisselle	30 €	
Loges	50 €	
ASSOCIATIONS SARRYSIENNES : 3 mises à disposition gratuites par an (pour les manifestations « payantes » organisées par l'association) – Prix pour le weekend hors chauffage et hors fêtes de la Saint Sylvestre		
Location pour une journée du lundi au Jeudi (forfait ménage compris)	gratuité	
Location pour un week-end du vendredi 14H00 au lundi 08H00 (forfait ménage compris)	200 €	
Fêtes de la Saint Sylvestre	450 € + 160 € de chauffage	

Loges	gratuité	
Chauffage pour une journée ou une soirée	160 € de Novembre à fin Mars	80 € pour les mois Avril, Mai, Septembre, octobre en cas de besoin
Chauffage pour un week-end	250 € de Novembre à fin Mars	120 € pour les mois Avril, Mai, Septembre, octobre en cas de besoin
Location vaisselle	Gratuité	
ASSOCIATIONS NON SARRYSIENNES		
Location pour une journée en semaine du lundi au jeudi (forfait ménage compris)	400 €	
Chauffage pour une journée ou une soirée	160 € de Novembre à fin Mars	80 € pour les mois Avril, Mai, Septembre, octobre en cas de besoin
SALLE DU COLOMBIER (la salle doit être libérée pour 20 heures)		
SARRYSIENS		
Fêtes familiales sur présentation d'un justificatif	150 €	
Vin d'honneur à l'occasion des mariages	75 €	
Chauffage	50 € (d'octobre à avril)	
Location de vaisselle	30 €	
NON SARRYSIENS		
Salle uniquement louée pour les vins d'honneur	100 € (+ 50 € si chauffage d'octobre à avril)	
Manifestation à but non lucratif des entreprises : uniquement le jeudi de 18h à 21h	100 € (+ 50 € si chauffage d'octobre à Avril)	
Heure de ménage complémentaire	21,75 €	
Location de vaisselle	50 €	

CIMETIÈRES
Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023
(tarifs également appliqués en cas de renouvellement de concession)

CIMETIERES	
Concession temporaire (15 ans)	175 €
Concession trentenaire	350 €
Concession pour caverne - trentenaire (1,5 m2)	220 €
COLOMBARIUM (concession trentenaire)	950 € / case

Date de convocation

31/01/2023

Date d'affichage

31/01/2023

Nombre de conseillers : 19

Présents : 17

Votants : 18

Le Maire propose de conventionner auprès de l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux afin de pouvoir, le cas échéant, déposer chiens, chats errants et divagants sur la Commune. En contrepartie, la Commune s'acquittera de la somme de 220 € annuel (strate tarifaire de 2001 à 3500 habitants)

N° 2023_02_05

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention auprès de l'ACPA.

OBJET :

**Convention
Association
Châlonnaise de
Protection des
Animaux**

Pour : 18

Contre : -

Abstention : -

A.C.P.A.



Refuge «Charlotte Even»

Association Châlonnaise de Protection des Animaux

N° RNA : N° W511005403 – Membre de la Confédération nationale – Défense de l'Animal

Siège social : Chemin du Platier – 51510 FAGNIERES – Tél : 03 26 70 54 70

C.C.P. 12 09 21 L CHALONS – SIRET N° 316 221 845 00027

e-mail : contact@refuge-acpa.fr - Site Internet : www.refuge-acpa.com

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre d'une part,

L'Association Châlonnaise de Protection des Animaux, dont le siège est situé chemin du Platier - 51510 Fagnières, déclarée et enregistrée à la Préfecture de la Marne, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle UDRON.

et d'autre part,

La municipalité de , représentée par son Maire,

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de l'œuvre qu'elle poursuit dans l'intérêt des animaux, l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux s'engage à héberger, en fonction des possibilités d'accueil disponibles, dans ses installations situées, Chemin du Platier à Fagnières, les chiens, chats et NAC errants et divagants dans la commune précitée, étant entendu que les animaux amenés seront pris en charge par l'Association sur remise d'une lettre signée du Maire et faisant référence au présent accord.

En contrepartie du service rendu, la Municipalité de la Commune signataire de la présente convention s'engage à verser chaque année à l'Association de Protection des Animaux, une cotisation de fourrière dont le montant est fixé en fonction du nombre d'habitants de la commune, comme indiqué sur le barème annexé au présent accord et ce, quel que soit le nombre d'animaux amenés dans l'année.

Il reste entendu que l'Association précitée s'évertuera, par tout moyen utile, à rechercher les éventuels propriétaires des animaux amenés. Si les propriétaires sont retrouvés, l'Association s'engage à communiquer leur identité et leur adresse à la mairie de la commune signataire des présentes.

Le présent accord est conclu pour une durée d'un an et sera renouvelé, d'année en année, par tacite reconduction. Il pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties dans le délai de deux mois avant son expiration.

Fait, en double exemplaire, le 2023.

Pour la municipalité de
Le Maire

Pour l'A.C.P.A.
La Présidente

Date de convocation

31/01/2023

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que des travaux de renouvellement d'une partie de l'éclairage public vont faire l'objet d'une provision au titre du budget primitif 2023, Les secteurs concernés sont :

Date d'affichage

31/01/2023

Nombre de conseillers : 19

Présents : 17

Votants : 18

- L'esplanade du Château
- La rue Chanteraine
- Le parking du COS
- Jardin des vignes 1 et 2
- Divers points lumineux de la Commune

N° 2023_02_06

OBJET :
TRAVAUX DE
RENOUVELLEMENT
D'UNE PARTIE DE
L'ECLAIRAGE
PUBLIC

Il ajoute que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la part de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou du Fonds vert en fonction des critères d'éligibilité (transfert). Le chiffrage n'est pour l'heure pas réalisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Pour : 18

Contre : -

Abstention : -

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de travaux de renouvellement d'une partie de l'éclairage public ;

SOLLICITERA auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR ou du fonds vert en fonction des critères d'éligibilité;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

Hervé MAILLET



Le Secrétaire de séance,

Jérémy MAUWARIN